

**ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE CLAIRE
24 RUE DU PAS NOTRE DAME
37100 TOURS**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

S.A.R.L. au capital de 499 720 €
1, rue le Corbusier – BP n°7
37230 FONDETTES

Téléphone : 02 47 42 26 93
Télécopie : 02 47 42 26 09
contact@rba.fr
www.rba.fr

RC Tours B 328 044 847
Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite près de la cour d'appel d'Orléans

> Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACCUEIL SAINTE CLAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ACCUEIL SAINTE CLAIRE à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, spécifiques à l'activité de l'association.

Nous relevons :

- Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC.
- La provision pour dépréciation sur la créance à recevoir du Conseil départemental de 12 731€ constituée sur l'exercice 2017 a été reprise sur l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Fondettes,
Le 7 Juin 2019

Pour la S.A.R.L. RBA
Commissaire aux Comptes
Sandrine FLEURY
Mandataire



DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 990,84	6 241,06	3 749,78	5 246,71
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	44 189,57	31 399,17	12 790,40	17 209,36
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	90 187,63	86 222,81	3 964,82	16 028,90
Autres immobilisations corporelles	101 410,36	87 037,78	14 372,58	12 075,49
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	245 778,40	210 900,82	34 877,58	50 560,46
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	836,19		836,19	4 905,54
Autres créances	43 200,90	361,90	42 839,00	59 254,42
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	89 227,98		89 227,98	85 299,74
Charges constatées d'avance	6 703,51		6 703,51	7 497,28
ACTIF CIRCULANT	139 968,58	361,90	139 606,68	156 956,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	385 746,98	211 262,72	174 484,26	207 517,44

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	40 567,36	40 567,36
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-46 336,43	-69 358,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 493,55	23 021,81
Subventions d'investissement	1 655,85	4 108,92
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	-25 606,77	-1 660,15
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	54 863,00	54 863,00
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 863,00	54 863,00
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 362,88	52 060,91
Dettes fiscales et sociales	86 234,56	95 219,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 630,59	3 654,99
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 000,00	3 379,18
DETTES	145 228,03	154 314,59
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	174 484,26	207 517,44

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

 Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises	96 800,55	120 723,60
Production vendue	577 292,47	566 033,75
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	293 294,90	265 735,03
Reprises et Transferts de charge	42 272,73	50 050,34
Cotisations		
Autres produits	6 315,54	4 975,43
Produits d'exploitation	1 015 976,19	1 007 518,15
Achats de marchandises	357,67	388,85
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	4 075,75	4 313,13
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	303 769,19	286 737,27
Impôts et taxes	32 582,04	26 641,13
Salaires et Traitements	470 789,03	440 199,36
Charges sociales	205 909,68	192 615,71
Amortissements et provisions	21 242,15	33 445,13
Autres charges	3 811,62	3 513,71
Charges d'exploitation	1 042 537,13	987 854,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	-26 560,94	19 663,86
Opérations faites en commun		
Produits financiers	411,87	363,48
Charges financières		
Résultat financier	411,87	363,48
RESULTAT COURANT	-26 149,07	20 027,34
Produits exceptionnels	4 700,54	3 081,47
Charges exceptionnelles	42,02	
Résultat exceptionnel	4 658,52	3 081,47
Impôts sur les bénéfices	3,00	87,00
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-21 493,55	23 021,81

Comptes annuels

Annexe

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Règles et méthodes comptables

Présentation de l'annexe

Désignation de l'association :
ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 174 484 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 21 494 Euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Il inclut également tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Règles et méthodes comptables

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation égale au montant de la différence est comptabilisée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagements de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2013)

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite au nouveau calcul du taux de GIR par l'APA en Juillet 2017, nous avons constaté des écarts entre le mode de calcul par résident lors de la facturation et le montant versé par l'APA.

Cet écart représenté 12 730.75€ en 2017, qui a été totalement provisionné.

L'écart constaté en 2018 s'élève à 3 917.54€.

La position de l'APA sur ce sujet étant le non remboursement de cet écart, nous avons repris la provision de 2017 et soldé 16 648.29€ dans un compte #734900 - GIR non financé.

Autres éléments significatifs

* Le résultat de l'année 2018 se décompose ainsi :

- Section HEBERGEMENT : 0€
- Section DEPENDANCE : 1 406.50€
- Section SOINS : -22 900.18€

*Les locaux utilisés par l'Accueil Sainte Claire sont mis à disposition par l'association Diocésaine moyennant un loyer semestriel de 1 €.

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 928,84	1 062,00		9 990,84
Immobilisations incorporelles	8 928,84	1 062,00		9 990,84
- Terrains	44 189,57			44 189,57
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	95 879,74	883,00	6 575,11	90 187,63
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 976,68	3 608,29		50 584,97
- Matériel de transport	27 512,00			27 512,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 587,89	2 725,50		23 313,39
Immobilisations corporelles	235 145,88	7 216,79	6 575,11	235 787,56
- Participations évaluées par mise en				
ACTIF IMMOBILISE	244 074,72	8 278,79	6 575,11	245 778,40

ASS ACCUEIL STEINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 682,13	2 558,93		6 241,06
Immobilisations incorporelles	3 682,13	2 558,93		6 241,06
- Terrains	26 980,21	4 418,96		31 399,17
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	79 850,84	10 339,49	3 967,52	86 222,81
- Installations générales, agencements aménagements divers	38 922,33	1 941,08		40 863,41
- Matériel de transport	27 512,00			27 512,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 566,75	2 025,71	-69,91	18 662,37
Immobilisations corporelles	189 832,13	18 725,24	3 897,61	204 659,76
ACTIF IMMOBILISE	193 514,26	21 284,17	3 897,61	210 900,82

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 50 741 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	836	836	
Autres	43 201	43 201	
Charges constatées d'avance	6 704	6 704	
Total	50 741	50 741	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	2 328
Charges soc. - pdts à recevoir	2 141
Etat - produits à recevoir	83
Divers - produits à recevoir	29 066
Total	33 618

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	13 093		12 731	362
Total	13 093		12 731	362
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			12 731	
Financières				
Exceptionnelles				

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	40 567			40 567
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	40 567			40 567
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-69 358	23 022		-46 336
Résultat de l'exercice	23 022		44 515	-21 494
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	4 109		2 453	1 656
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	-1 660	23 022	46 968	-25 607

* Une subvention d'investissement a été perçue en 2014 pour l'achat de lits médicalisés.

Cette subvention s'élève à 12 265,38€ et finance une acquisition de 12 268,87€.

La quote-part rapportée au résultat pour l'exercice 2018 est de 2 453,07€.

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

* Résultats antérieurs Section SOINS

L'EPHAD Accueil Sainte Claire a réalisé des résultats excédentaires sur les sections SOINS au cours des exercices antérieurs.

Ces résultats bien que non identifiés dans l'apport partiel de l'association Accueillir et Entraider ont été repris par l'Accueil Sainte Claire.

Ces résultats antérieurs ont été imputés sur des résultats déficitaires constatés depuis.

Il s'agit des résultats suivants :

° Le détail de la réserve de compensation se présente ainsi :

- Résultat 2006 :	20 003.50€
- Résultat 2007 :	25 863.00€
- Résultat 2008 :	36 174.85€
- Résultat 2009 :	0€
- Résultat 2010 :	0€
- Résultat 2011 :	0€
- Résultat 2012 :	0€
- Résultat 2013 :	<7 846.29€>
- Résultat 2014 :	<7 337.91€>
- Résultat 2015:	<15 396.19€>
- Résultat 2016:	<21 787.00€>
- Résultat 2017:	<14 408.48€>
TOTAL	15 265.48€

° Montants affectés à une provision pour risques et charges :

Compte tenu de l'absence de cette provision à l'ouverture de la reprise de l'activité, celle-ci a été dotée à l'ouverture de l'exercice 2009 conformément à l'affectation des résultats prévus par la DDASS soit :

- Pour 2006 :	29 000€
- Pour 2007 :	25 863€
TOTAL	54 863€

* Provisions pour risques et charges

Ces provisions pour risques et charges ont été constituées pour se conformer à l'affectation de résultat des exercices 2006 et 2007 prévue par la DDASS.

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	54 863				54 863
Total	54 863				54 863
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 145 228 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 363	50 363		
Dettes fiscales et sociales	86 235	86 235		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 631	3 631		
Produits constatés d'avance	5 000	5 000		
Total	145 228	145 228		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	14 030
Dettes provis. pr congés à payer	27 951
Charges sociales s/congés à payer	14 274
Clients - rrr à accorder	415
Total	56 669

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 704		
Total	6 704		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	5 000		
Total	5 000		

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 6 380 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

ASS ACCUEIL SAINTE CLAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2018

 Autres informations**Informations sur les dirigeants****Rémunérations allouées aux dirigeants**

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

« Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature »

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, l'Association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 27 660 Euros